

Genre en Action

Bulletin n° 6 - Octobre 2007

Réseau Genre en Action
CEAN
IEP de Bordeaux

11 allée Ausonne
33607 PESSAC cedex, France

Les observatoires - quelle utilité pour une meilleure intégration du genre ?

Chers Membres,

Malgré des décennies de discours, conférences, publications et expériences concrètes, « genre » reste un mot valise rempli trop souvent de manière arbitraire, imprécise et changeante. Le concept est loin d'être compris de manière unanime. L'opérationnalisation de l'approche dans les politiques, les activités, mais aussi dans le fonctionnement des institutions, restent un défi de taille. Les réalités que recouvre le terme « genre », sont encore mal connues et pas toujours interprétées avec un niveau d'analyse suffisant. Nous sommes confrontés à des concepts, des enjeux et des situations d'une telle complexité que l'observation s'impose. Que signifie « observer le genre », pourquoi et comment le faire ?

Le réseau Genre en Action avait souligné, dès 2005, la nécessité de mettre en place un Observatoire « genre et développement », de le coordonner et de mettre en synergie des études et actions avec d'autres organismes allant dans le même sens (voir Encadré P. 4 pour une brève présentation du projet de l'époque). A ce titre, ce bulletin tente d'éclaircir ce que peut revêtir l'observation du genre et donne des exemples concrets de dispositifs d'observation (observatoires formels ou activités d'observation plus ponctuelles) dans différents contextes : le réseau des observatoires ruraux à Madagascar (exemple A), le « Gender Scan » de l'Alliance Genre et Eau (GWA) qui est un réseau international basé au Pays-Bas (exemple B) et l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes en France (exemple C). La thématique « genre et développement » n'est pas au cœur de toutes ces initiatives, mais les démarches adoptées fournissent des éclairages et des pistes intéressants susceptibles de nourrir la réflexion, voire d'être capitalisés ou réutilisés en tant que bonnes pratiques.



Que faut-il observer ?

L'observation peut se faire à différents niveaux ou sur différents champs, en fonction des besoins et de la nature de « l'objet » observé : les rapports de genre au sein d'une population donnée, la prise en compte du genre dans une institution donnée et l'intégration du genre dans un projet ou une politique – trois objets qui s'imbriquent et se complètent. L'objet d'une observation peut aussi se distinguer en fonction du niveau géographique (local, national, international,...) ou du champ thématique (selon les secteurs concernés). Sur tous ces niveaux et par la nature-même de l'approche genre, l'observation du genre comporte potentiellement des aspects quantitatifs et qualitatifs, les deux s'enrichissant mutuellement pour une analyse approfondie. Toutefois, les indicateurs et mécanismes d'observation, de même que les « responsabilités » varient selon le champ d'observation.

Les rapports de genre dans les sociétés

L'observation des rapports sociaux de genre dans une société - à différents niveaux - est un chantier indispensable. Force est de constater que, dans la plupart des contextes, nous (en tant qu'agent de développement, chercheur-e, décideur-e, agent d'Etat, formateur-trice ou militant-e...) ne connaissons pas suffisamment les réalités des rapports de genre (rapports sociaux de sexe) au sein des populations avec lesquelles nous travaillons. Pourtant, cette connaissance est indispensable, qu'il s'agisse de la société dans laquelle nous vivons ou d'autres que la nôtre. En effet, nous avons souvent l'impression de connaître notre milieu, et nous nous fions à notre intuition plus qu'à nos connaissances pour combattre les inégalités dont pâtissent les femmes.

L'observation des rapports de genre nous renseigne sur les forces, souvent subtiles qui induisent des mécanismes comme l'autolimitation, le repli sur soi, des stratégies d'anticipation et d'évitement du risque, des attitudes paradoxales et défensives, autant de « comportements » qui méritent d'être



étudiés de près. En France, par exemple, alors que l'on pensait que les filles et les garçons avaient des chances strictement égales à l'école, il a fallu mener des études afin de montrer que les filles, qui choisissent le Bac scientifique, ont en moyenne au moins un point de plus en mathématique que les garçons qui osent prendre cette voie ambitieuse. En Afrique subsaharienne, il a aussi fallu des enquêtes pour faire ressortir que le risque d'agressions sexuelles dans les déplacements entre le domicile et l'école était une des craintes majeures des parents et une des raisons principales de la déscolarisation des filles.

Les rapports de genre dans les institutions

Ensuite, les rapports de genre, à l'intérieur même des institutions, constituent un autre champ d'observation fondamental. En effet, l'expérience montre que le degré de prise en compte du genre dépend très largement du contexte institutionnel. Il ne suffit pas qu'une personne (femme ou homme) ait des compétences en genre pour mettre en œuvre une démarche pro-égalité. Il faut aussi que l'environnement, dans lequel elle déploie ses efforts, soit favorable et que la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes soit inscrite dans les objectifs organisationnels et opérationnels, mais aussi dans les stratégies institutionnelles.

Les réticences à l'égalité de genre peuvent être fortes, même si elles ne sont pas explicites. La mise en place d'une démarche pro-égalité de genre ne se résume pas à changer quelques « petits détails opérationnels ». Une application sérieuse de cette approche demande une remise en question très profonde de l'institution et des individus qui la composent, y compris de leur manière de se comporter entre eux. Comment une équipe d'animation non-mixte dans une structure dont les instances décisionnelles sont loin d'être paritaires peut-elle être crédible quand elle encourage les partenaires de terrain à intégrer l'approche genre dans leur travail et leur fonctionnement ?

L'intégration institutionnelle du genre questionne également les processus de prise de décision : prendre en compte les points de vue des femmes et des hommes dans toute leur diversité veut dire créer des espaces de concertation large, partager les responsabilités et travailler dans une grande transparence. Cette dimension de l'approche genre nécessite souvent des révisions de l'organigramme institutionnel, des procédures à tous les niveaux de la politique de ressources humaines et des politiques relatives à l'égalité des chances au sein des institutions.

La création d'un environnement institutionnel favorable passe d'abord par un diagnostic institutionnel en termes de genre pour identifier les points critiques et élaborer des pistes d'amélioration, avec les principales concernées. La mise en place et le suivi d'un tel processus s'apparente à une observation, au sens large.

La prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets de développement

Enfin, le troisième champ d'observation concerne la prise en compte du genre dans les politiques, projets et programmes. Une intégration véritable du genre implique un diagnostic préalable de ces questions, une mise en adéquation des buts et des objectifs, la planification d'activités concrètes, l'allocation de ressources adaptées et la mise en œuvre de techniques et d'outils appropriés, le genre appelant une démarche résolument participative. La prise en compte du genre doit concerner toutes les étapes du cycle de planification et gagner à être suivie et observée à tous ces stades (pha-

ses de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation). Ce processus nécessite des indicateurs de suivi et évaluation qui informent spécifiquement sur le rôle des femmes et des hommes, sur le degré et la nature de leur participation et sur les bénéfices que les femmes et les hommes ont respectivement obtenus d'un projet, programme ou d'une politique. Un observatoire peut aussi capitaliser cette prise en compte dans les initiatives de toutes sortes de manière transversale.

Pourquoi observer ?

Pour informer

Partout dans le monde et indépendamment du lieu de vie, de l'origine ethnique et même de la classe socio-économique, les femmes sont relativement défavorisées par rapport aux hommes. Cependant, ces inégalités revêtent des formes et une ampleur très variables et évolutives. Il est donc indispensable de mener des études et des diagnostics qui cherchent explicitement à rendre ces différences visibles et à en saisir les tenants et les aboutissants, mais aussi les évolutions (voir exemple A ci-dessous). Cette base de toute observation, la collecte d'informations, est nécessaire afin d'éviter le vieil écueil qui consiste à interpréter les réalités dans des pays du Sud à partir de catégories et schémas de pensée occidentaux, mais aussi afin de mieux saisir les enjeux plus ou moins visibles et connus des inégalités entre les femmes et les hommes.

La différence du niveau salarial entre femmes et hommes en est un bon exemple : la simple comparaison de cas particuliers permet fréquemment de trouver une « bonne » raison aux différences existantes et les salariées n'ont pas forcément l'impression de subir une discrimination, pourtant les études statistiques prouvent un écart significatif et des recherches plus qualitatives ont montré, que cet écart entièrement illégal, se construit par un jeu subtil de primes, promotions, choix du temps de travail, etc.

Ce travail d'information comporte aussi le recensement de travaux existants, notamment au sein des universités au Sud et au Nord où de nombreuses monographies et autres études illustrent certains aspects des rapports de genre dans un milieu ou un territoire donné. Malheureusement, ces données secondaires sont souvent méconnues et difficilement accessibles. Un observatoire peut remédier à cette situation.

Rendre visible les inégalités en générant et diffusant des informations est une première étape clé dans leur prise en compte dans les politiques, programmes et projets. Il s'agit d'une aide à la décision permettant aux décideurs à tous les niveaux d'agir en bonne connaissance de cause – les trois exemples présentés ci-dessous illustrant ce point. Ces données permettent aussi de mettre la lutte contre les inégalités à l'ordre du jour du dialogue entre chefs d'Etat, collectivités territoriales, ONG, etc., de même que ces informations fournissent une situation de référence pour pouvoir étudier les évolutions et évaluer le succès de projets, programmes ou politiques mis en œuvre.

Pour accompagner et piloter

Le groupe genre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) revient fréquemment sur le même constat : les pays membres ont pris des engagements plus ou moins ambitieux en matière de genre et développement,

mais les réalisations concrètes et les ressources allouées à la réalisation de ces engagements restent très largement en deçà des espérances (voir aussi ci-dessous l'étude de cas de l'exemple B).

Pour deux raisons principales, il est indispensable de veiller à l'intégration réelle et véritable du genre, au-delà des déclarations d'intention. D'une part, si la lutte contre les inégalités fait l'unanimité aujourd'hui, elle n'est pas pour autant une priorité absolue, notamment dans la « concurrence » avec les aspects environnementaux, la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté qui met en avant des enjeux de survie pour une partie encore beaucoup trop grande de la population. Les revendications d'égalité doivent aussi affronter les arguments culturalistes, l'universalité des droits de femmes étant beaucoup moins admise que celle des droits de l'Homme (même s'ils y sont théoriquement inclus). Et de surcroît, se pose la question des ressources, une approche genre nécessitant des ressources humaines et financières (les deux étant liées) afin de créer un réel potentiel d'action, et de faciliter les processus décisionnels. Afin de pouvoir assurer une prise en compte du genre, les personnes formées et motivées par le genre doivent avoir le temps et l'opportunité d'influencer les processus de décision bien en amont.

D'autre part, le genre reste un domaine où la bonne volonté ne suffit pas, où des compétences sont nécessaires pour intégrer le genre de manière pertinente, réellement transversale et efficace. De grands efforts de formations sont nécessaires, de même que le recours à des expert-es académiques et issu-es des mouvements sociaux et féministes. Des outils, sous forme de manuels par exemple, existants ou conçus sur mesure, aident à l'opérationnalisation des compétences acquises. Un accompagnement par un observatoire permet de diagnostiquer les besoins en formation et/ou d'expertise externe, de fournir des appuis ponctuels, de mettre à disposition ou de concevoir des outils et de mettre en contact des formateurs-trices et des expert-es local-es et international-es. Une telle veille est également nécessaire au niveau des résultats et de l'impact de l'intégration du genre dans un projet ou une politique (voir exemple C). Un observatoire peut contribuer à engager un suivi systématique des évolutions, permettant alors de réagir à des effets inattendus ou à des influences nouvelles en adaptant le programme ou la politique au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Un tel pilotage est incontournable car la réduction des inégalités entre femmes et hommes implique des changements très complexes (de mentalités, de procédures, d'institutions, de rapports de forces, de lois, etc.). Les projets et programmes, mais aussi les effets des politiques publiques s'apparentent alors à des processus qui ne sont pas prévisibles dans leur intégralité et qui nécessitent un pilotage à vue – basé sur des observations – pour s'adapter aux évolutions.



Pour capitaliser

Les expériences passées dans la prise en compte du genre sont importantes et de nombreuses bonnes pratiques ont déjà été identifiées dans des contextes divers. Les leçons tirées ne sont toutefois pas suffisamment connues, accessibles, visibles et traduites en français. Rendre ce capital d'expériences disponible au plus grand nombre est un premier aspect-clé de la capitalisation et peut être un des objectifs centraux d'un observatoire.

Pour beaucoup d'acteur-trices du développement, le genre n'est pas encore un réflexe et il est crucial de capitaliser leurs expériences au fur et à mesure, en mettant en avant les éléments de ces expériences qui semblent transférables dans d'autres contextes et sous quelles conditions. Par ailleurs, beaucoup d'expériences nouvelles sont en cours et à défaut de « recettes » pour l'intégration du genre, l'innovation est riche en la matière et mérite d'être analysée et diffusée.

Comment observer ?

Les trois exemples ci-dessous sont très différents et indiquent déjà qu'il n'y a pas de configuration unique pour un Observatoire. Le Réseau des Observatoires Ruraux de Madagascar (A) est issu d'un travail de recherche scientifique alors que l'observatoire de la parité (C) est un organisme d'évaluation des politiques publiques dont l'attachement direct au Premier ministre témoigne d'une certaine objectivité. L'Alliance Genre et Eau (B) n'est pas un observatoire, mais un réseau, mais en tant que tel, cette association a développé une méthodologie et un dispositif d'observation, le « gender scan ».

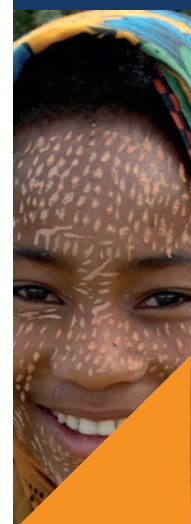
La nature des observations dans ces trois exemples est très variable :

- le réseau des observatoires ruraux (A) observe l'évolution des campagnes malgaches dans la durée en menant des études fines à des intervalles réguliers sur des groupes de villages (5 par observatoire), illustrant chacune une problématique spécifique. Les observatoires sont répartis sur le territoire de l'île rouge ;
- l'Alliance Genre et Eau (B) au contraire ne mène que des études (diagnostics genre) ponctuelles concernant des institutions et programmes/projets dans le secteur de l'eau ;
- l'Observatoire de la parité (C) observe les effets des politiques publiques tendant à résorber les inégalités entre les femmes et les hommes dans la durée (surtout¹ en France), à travers des analyses très poussées des statistiques étatiques et l'audition de personnalités qualifiées, il joue aussi un rôle de veille interpellant les pouvoirs publics sur certains dysfonctionnements constatés.

Malgré ces différences, une comparaison de ces trois exemples fait émerger des pistes intéressantes.

Premièrement, il est évident que de telles observations ont une efficacité parce que les structures qui les portent ont une **forte légitimité**. Le ROR (réseau des observatoires ruraux) (A) a acquis une légitimité scientifique depuis sa création en 1999. La méthodologie élaborée à Madagascar est capitalisée, et permet des analyses originales sur les dynamiques rurales.

¹ Une des rares observations à l'international était l'étude sur la parité dans des pays francophones réalisée en partenariat avec le Haut Conseil de la Francophonie et le Ministère des affaires étrangères qui a donné lieu à la publication d'un chapitre dans le dernier rapport de l'OIF « La Francophonie dans le monde 2006-2007 » aux éditions Nathan, février 2007.



L'Observatoire de la parité (C) jouit d'une légitimité de nature politique, étant le fruit d'une campagne de plaidoyer électoral transpartisan menée par des personnalités influentes et étant composé de membres bénévoles nommés par le Premier ministre en fonction de leur expertise. L'Alliance Genre et Eau (B) dispose d'une légitimité fondée sur son réseau – la diversité et le nombre de ses membres lui procurent une crédibilité et lui permettent de puiser dans la richesse de leurs expériences. Ses diagnostics genre peuvent s'apparenter davantage à un appui par des pairs qu'à une évaluation externe.

Deuxièmement, dans les trois cas, **le mandat est explicite et clair**. L'Observatoire de la parité (C) a été créé par décret en tant que structure de veille et de recommandation. Pour l'Alliance Genre et Eau (B), les « gender scan » ne sont pas l'activité principale, mais chaque diagnostic genre fait l'objet d'un contrat précis avec des termes de références spécifiques. Quant au réseau des observatoires ruraux (A), initié au départ par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), il est maintenant rattaché à la Primature du Gouvernement de Madagascar à travers l'EPP/PADR (équipe permanente de pilotage du programme d'action pour le développement rural).

Troisièmement, les trois structures disposent de **moyens pérennes**. Le réseau des observatoires ruraux (A) et l'Observatoire de la parité (C) ont obtenu des moyens financiers et humains suffisamment stables pour engager une activité d'observation de qualité dans la durée, l'Alliance Genre et Eau assure son fonctionnement de base en tant que réseau et obtient des moyens supplémentaires pour ses « gender scans ».

Finalement, dans les trois cas, la **diffusion des résultats** constitue un élément central. Les membres de l'Alliance Genre et Eau (B) et les visiteurs de son site internet bénéficient des leçons tirées et de la capitalisation méthodologique des « gender scans ». L'Observatoire de la parité (C) diffuse ses résultats par son site et sous forme de documents papier. Ses analyses représentent une référence dans le paysage français et sont largement repris par les médias. Les observatoires ruraux à Madagascar (A) publient régulièrement leurs résultats dans des documents largement diffusés. Des projets de développement situés dans les zones des villages étudiés utilisent les observatoires comme dispositifs de suivi d'impact.

Malgré leurs différences, des efforts d'observation du genre demandent à être mis en réseau (Sud-Sud, Sud-Nord, Nord-Sud...) afin de créer des synergies, de produire des savoirs croisés, de développer des outils communs, d'observer une même politique ou institution à partir de différents niveaux et points de vue. C'est à ces conditions-là que la mise en place d'observatoires du genre peut devenir un facteur clé pour une meilleure efficacité de la lutte contre les inégalités entre femmes et hommes, mais aussi contre la pauvreté dans son ensemble. De tels mécanismes d'observation du genre sont cruciaux pour l'amélioration de la gouvernance, en apportant des éléments pour rendre des comptes, en créant les conditions d'une participation véritable des femmes et des hommes dans les processus de concertation et les instances décisionnelles.

Comme aucune lutte contre la pauvreté et aucun modèle de gouvernance ne peut être efficace sans lutte contre les inégalités, et en particulier celles entre les femmes et les hommes, il est crucial de mesurer ces inégalités et leurs évolutions, car ce qui n'est pas mesuré, ne sera pas pris en compte, ne sera pas identifié comme problème et ne fera pas l'objet d'efforts pour y remédier. Si l'observation n'est pas une panacée en soi de cette lutte contre les inégalités,

elle en est une condition incontournable, mais encore trop souvent sous-estimée.

Observer pour avancer... dans le bon sens !

Elisabeth Hofmann

(coordinatrice)

Le projet Observatoire genre et développement en Francophonie

L'Observatoire « Genre et développement » répond à l'objectif du réseau Genre en Action de concourir à la démocratisation des politiques, programmes et projets de développement. A ces fins, il propose de mesurer et de qualifier les obstacles et les réussites en matière de formulation, mise en œuvre et effets des politiques de genre dans le secteur, en France et en Francophonie.

Ce lieu s'entend s'intégrer dans l'espace ouvert, multi-collégial, que représente le réseau et qui est composé tant des acteurs-trices de la société civile (organisations non gouvernementales et collectivités locales impliquées dans des actions de solidarité internationale, organisations de femmes, syndicats, mouvements sociaux...) que des institutions (ministères, pouvoirs publics, mécanismes nationaux pour le genre²), des bailleurs (multi- et bilatéraux), des chercheurs-es et des communicateurs-es, au Sud comme au Nord.

Cette recherche-action concrétiserait, au sein du réseau Genre en Action, un outil de mainstreaming (transversalité) tout autant que de veille stratégique.

Il s'appuie sur des activités du réseau et de ses membres, mais est aussi à l'initiative d'outils-diagnostics, de formations croisées, de rencontres permettant la mutualisation des moyens des membres du réseau. Il entend mobiliser, dans les différents pays-pilotes (France et six pays d'Afrique francophone), des membres qui sont actifs dans ce projet, en menant des expérimentations, en réunissant des informations sur les démarches, processus, engagements, rôles et responsabilités des acteurs sociaux et institutionnels, les analyser avec un prisme genre, les publier sur le site genreaction.net tout en émettant des recommandations.

Cet Observatoire, entreprise aujourd'hui inédite, se veut un lieu d'agrégation d'observatoires existants ou d'initiatives complémentaires, comme l'Observatoire des Inégalités et l'Observatoire de la Parité entre Femmes et Hommes en France ou, au Sud, la mise en place d'indicateurs spécifiques par la Commission Economique pour l'Afrique au Sud. Loin de s'arrêter aux indispensables constats des inégalités hommes/femmes, cette recherche-action propose une vision transversale et progressiste du développement, vers une pleine et entière démocratisation tant de sa durabilité que de sa conception et mise en œuvre.

Joëlle Palmieri

pour le réseau Genre en Action, juin 2005



A Le réseau des observatoires ruraux à Madagascar : un instrument pour le suivi de la pauvreté et de la durabilité sociale

cellule_ror@yahoo.fr

Pour accéder au bulletin du réseau des observatoires ruraux, « Le petit Obs » :

http://www.inter-reseaux.org/article.php3?id_article=1876

Des observatoires pour mieux comprendre les évolutions d'un monde rural soumis à de profonds bouleversements

Madagascar a connu depuis trois décennies de profondes mutations liées notamment aux changements d'orientation de politique économique. Après une période socialiste « dure » impliquant un contrôle de l'Etat sur l'ensemble de l'activité économique (y compris la production et la commercialisation des produits vivriers), le pays s'est engagé dans une politique de libéralisation et de désengagement de l'Etat, qui a aussi touché des services publics, de santé, d'éducation ou d'appui aux producteurs agricoles.

L'impact de ces mutations sur le monde rural sont assez mal connues, parce que complexes : en effet, Madagascar présente, par ses reliefs et ses climats, des situations agro-écologiques très contrastées, avec une inégale répartition de la population, ce qui conditionne des systèmes d'exploitation très variés selon les régions. Or, la prise en compte de cette diversité est indispensable pour la définition de politiques de développement rural adaptées.

Les systèmes créant de l'information primaire (enquêtes ponctuelles ou systèmes permanents d'enquête auprès des ménages) fournissent des indicateurs essentiels sur le plan macro-économique, mais ne permettent pas une connaissance fine des problématiques spécifiques, ni un suivi temporel sur des panels de ménages. C'est dans ce contexte que la méthodologie expérimentale des observatoires ruraux a été mise en place en 1995 et étendue sous forme de réseau en 1999³. Elle s'inscrit en complémentarité et non en concurrence du dispositif classique des statistiques agricoles ou des enquêtes nationales auprès des ménages. Les observatoires, conçus initialement pour le suivi de l'impact des réformes économiques se sont ensuite mués en instrument de suivi de la pauvreté et de la durabilité sociale.

Fonctionnement des observatoires ruraux

Un observatoire est un espace restreint, limité à quelques villages, choisis pour illustrer une des problématiques-clés de l'agriculture malgache. Ce choix raisonné ne prétend pas à une quelconque représentativité régionale ou nationale, au sens statistique du terme, ces travaux relevant d'autres types d'enquêtes.

Sur cet espace restreint, une enquête annuelle est réalisée auprès de l'ensemble des ménages afin de suivre un certain nombre d'indicateurs liés à l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie. Les thèmes de l'enquête couvrent donc l'ensemble de la sphère économique des ménages, en privilégiant certes les questions économiques liées à l'agriculture (production, autoconsommation, commercialisation, dynamique des prix au producteur), mais en prenant aussi en compte les activités en dehors de l'exploitation agricole qui contribuent au revenu et mobilisent du temps de travail. Le questionnaire fournit aussi des informations sur le niveau de vie des ménages (dépenses monétaires, équipement de

la maison ou moyens de transport), sur la scolarisation ou sur la sécurité alimentaire. L'introduction de variables qualitatives, comme par exemple la perception de la pauvreté, enrichit l'analyse quantitative.

Suivant les thèmes d'analyse abordés, l'information est recueillie tantôt au niveau des individus au sein d'un ménage, tantôt au niveau du ménage lui-même. Ainsi, par exemple, s'il est possible de connaître ce que gagne un individu par son travail salarié ou d'artisanat, il n'est pas possible de savoir comment se répartissent les dépenses de consommation entre les membres du ménage. En effet, ces informations ne sont recueillies qu'au niveau du ménage : elles ne permettent donc pas de savoir si certains enfants sont privilégiés en fonction de leur rang dans la fratrie ou de leur sexe.

On peut, néanmoins, sur la base des informations fournies par le réseau des observatoires ruraux :

- d'une part, analyser, au sein du ménage, les inégalités entre hommes/femmes et garçons/filles concernant la division du travail et la formation du capital humain ;
- d'autre part, en s'intéressant aux ménages monoparentaux dirigés par une femme, comparer la situation de ces ménages à celle des ménages dirigés par un homme, situation la plus fréquente, puisque dans un couple, l'homme est automatiquement désigné comme chef de ménage.

En s'appuyant sur les données désagrégées par genre issues des observatoires, on peut analyser certaines formes d'inégalités. Les résultats sont présentés observatoire par observatoire car, en raison de l'absence de pondérations appropriées, les données des observatoires ne peuvent être agrégées en un unique et même ensemble⁴. Cependant, la comparaison des inégalités, entre observatoires, demeure pertinente car elle met en évidence les différences entre régions et ethnies concernant la répartition des tâches et les rôles respectifs des hommes et des femmes.

Le suivi d'un panel de ménages sur plusieurs années permet d'observer les entrées et sorties de pauvreté et d'identifier des groupes de ménages en fonction de leur vulnérabilité et notamment les ménages monoparentaux dirigés par des femmes. Les données recueillies sur les observatoires permettent donc de réaliser des analyses permettant un diagnostic approfondi sur les causes et la dynamique de la pauvreté, ainsi que sur les inégalités dans différents domaines qui menacent la stabilité sociale (revenus, scolarisation, accès aux soins).

A l'issue de chaque enquête annuelle, les premiers résultats sont restitués localement aux populations enquêtées et aux opérateurs régionaux du développement. Des analyses thématiques sont ensuite réalisées et diffusées à travers des publications de nature diverse : bulletin d'information, rapport ronéoté, séminaires, etc.

² A travers le monde, il existe plus de 165 mécanismes nationaux chargés de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, dépendant en grande partie des pouvoirs publics (source Nations Unies).

³ Les observatoires ont été initialement créés en 1996 dans le cadre d'un programme IRD (Dial-Instat), et étendu en 1999, sous forme de réseau (le ROR), appuyé par l'Union Européenne et basé au Ministère de l'agriculture de Madagascar puis au Programme d'appui au développement rural, rattaché à la Primature.

⁴ En effet, chaque observatoire a été sélectionné par choix raisonné pour illustrer une problématique particulière du monde rural malgache, mais n'a pas de représentativité statistique en dehors de la zone d'enquête.

Une insertion au sein des organismes décisionnels

Les observatoires ruraux de Madagascar sont conçus pour être un instrument souple, fiable, évolutif et permettant d'aboutir rapidement à des résultats comparables entre les différents sites, grâce à un groupe d'indicateurs communs, ce qui le plus souvent ne peut se faire avec les rares informations disponibles qui remontent des projets et des études, en raison de l'hétérogénéité des variables et des méthodes de collecte.

Mais chaque observatoire a aussi des objectifs spécifiques qui permettent d'illustrer les problématiques particulières d'un espace restreint et/ou une appréciation de l'impact de projets et programmes de développement. La mise en réseau permet de concentrer des compétences techniques et d'établir des procédures reproductibles. Le Réseau de Observatoires Ruraux a été créé en 1999 et il est placé institutionnellement auprès d'une structure de pilotage des politiques de développement rural rattachée à la Primature du Gouvernement malgache (EPP/PADR, équipe permanente de pilotage du programme d'action pour le développement rural).

L'intérêt manifesté par les projets et programmes de développement pour l'information issue des observatoires a permis leur pérennisation, chaque observatoire ayant « son bailleur »⁵. La création en 2004 du SIRSA⁶ sur les deux provinces du Sud du Madagascar (représentant à peu près la moitié du pays) a permis d'intégrer les observatoires de cette zone à un dispositif qui vient en appui aux régions, échelon nouvellement créé et qui joue un rôle essentiel dans le nouveau cadre de la décentralisation.

Problèmes et limites

Le fonctionnement en réseau présente beaucoup d'avantages en termes de synergie, mais tend aussi à ralentir l'évolution nécessaire des modules d'enquête ou du dispositif. Certains blocages persistent, comme une prise en compte trop limitée de certaines questions liées au genre, qui suppose une information plus désagrégée sur la gestion du revenu des activités ou des obligations respectives des différents membres du ménage ou de la polygamie dans la société antandroy du Sud du pays.

L'autre difficulté tient à la capacité d'analyse et de traitement de données : traiter des enquêtes ménages en panel n'est pas simple techniquement et les analystes sont trop peu nombreux. Une partie de l'information reste insuffisamment exploitée. Or, les analyses qui sont réalisées montrent la richesse unique de ce dispositif, le suivi en panel de ménages sur une durée aussi longue étant vraiment exceptionnel.

Isabelle Droy

UMR C3ED-IRD - Isabelle.Droy@ird.fr

B L'Alliance Genre et Eau : étude de cas sur le diagnostic genre

L'Alliance Genre et Eau (Gender and Water Alliance – GWA, <http://www.fr.genderandwater.org/page/670>) est un réseau mondial qui se consacre à généraliser la prise en compte du genre dans la gestion des ressources en eau. Elle est enregistrée en tant qu'association en vertu de la loi hollandaise, comprend plus de 600 membres dans 91 pays du monde et utilise cinq langues de travail – arabe, anglais, français, portugais et espagnol. Les membres de GWA sont variés et représentent un large éventail de compétences et d'expertises issues de tous les secteurs relatifs à l'eau et de divers groupes d'acteurs concernés par cette question, parmi lesquels les gouvernements, des organisations de terrain, des ONG, des universités et des instituts de recherche, des organismes internationaux et des membres individuels consultants. Plus de quatre-vingt pour cent des membres viennent de différents pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. L'Alliance est financée par les gouvernements hollandais et britannique et des fonds additionnels spécifiques ont été alloués à des projets mis en œuvre avec des organisations partenaires.

La mission de GWA est de promouvoir entre hommes et femmes un accès et un contrôle équitable d'une eau saine et adéquate, pour l'approvisionnement familial, les installations sanitaires, la sécurité alimentaire, et un environnement durable. GWA estime qu'un accès et un contrôle équitable, en matière d'eau, est un droit fondamental pour toutes et tous, ainsi qu'un facteur crucial pour promouvoir l'éradication de la pauvreté et un développement durable. GWA encourage et soutient le potentiel des organisations membres et partenaires à intégrer le genre de façon transversale, à travers un ensemble d'activités, notamment la formation et le renforcement des capacités ; la recherche et le partage des connaissances ; le plaidoyer aux niveaux local, national et international ; et des initiatives de projets pilotes.

En janvier 2003, GWA a produit un manuel sur le développement d'une politique de genre destiné à être utilisé par les membres et les partenaires⁷. Il comprend deux ensembles de lignes directrices qui visent à aider les organisations à généraliser l'attention portée aux questions de genre dans leur travail : orientations pour une politique de genre (gender policy guidelines) qui énumère les raisons pour lesquelles il faut développer des politiques sensibles au genre, les enseignements tirés des expériences précédentes, le processus impliqué lorsqu'on développe une politique de genre et des constats fondamentaux relatifs au contenu des politiques sensibles au genre ; et orientations pour un diagnostic genre (gender scan guidelines) qui présente les processus pour analyser la performance organisationnelle sur les questions de genre.

⁵ L'Union Européenne pour la majorité des observatoires, puis localement en fonction des centres d'intérêt la Coopération française, l'Intercoopération Suisse, la Coopération norvégienne.

⁶ Le SIRSA (Système d'information rural et de sécurité alimentaire) est financé par l'Union Européenne.

⁷ http://www.gendeandwater.org/content/download/191/1589/file/policy_manual.pdf

⁸ <http://www.gendeandwater.org/content/download/6463/45315/file/gender-Scan-Report.pdf> ; <http://www.adb.org/Water/Gender/scan.asp#Report>



Un exemple d'expérience avec le diagnostic genre

En 2004, GWA a diagnostiqué sous l'angle du genre les opérations liées à l'eau soutenues par la Banque asiatique de développement (BAD). Il s'agissait là de la première activité prévue dans le programme de partenariat. Pour la première fois, une organisation majeure de développement évaluait la prise en compte des questions de genre spécifiquement en relation avec le secteur de l'eau. L'objectif était d'analyser le degré de promotion et de mise en œuvre de pratiques sensibles au genre dans les programmes et politiques de la BAD relatifs à l'eau, afin de se donner la possibilité de réfléchir aux expériences passées et de penser stratégiquement aux moyens d'aller plus loin et d'améliorer les pratiques actuelles.

La méthodologie pour l'évaluation était structurée en 4 domaines d'activités : une évaluation des politiques principales, rapports et autres documents pertinents de la BAD ; un ensemble de questions et des entretiens avec les informateurs clés ; une évaluation d'un échantillon de 25% des accords de prêts effectifs depuis janvier 1997 et des entretiens avec les chargés de projets en question ; et des missions de terrain auprès de 2 projets dans chacun des 2 pays, le Sri Lanka et le Vietnam.

On a pu contextualiser le positionnement de la BAD sur les questions de genre dans ses opérations relatives à l'eau non seulement grâce au document sur la politique de genre (Gender Policy) de 1998, dans lequel la BAD a adopté l'intégration du genre dans tous ses projets et programmes en tant que stratégie clé pour promouvoir l'équité de genre, mais aussi grâce au document de stratégie sur la pauvreté (Poverty Strategy) de 1998 qui établit que la participation des femmes est un facteur essentiel pour la réduction effective de la pauvreté, et, enfin, grâce au document sur la politique relative à l'eau (Water Policy) de 2001 d'après lequel le genre sera intégré dans chaque politique, planning, programme et projet.

Le diagnostic complet se trouve dans un rapport disponible sur les sites Internet de GWA et de la BAD⁸. Les principales conclusions du diagnostic genre montrent que proportionnellement une large majorité de prêts de la BAD relatifs à l'eau ont mis en place une « intégration significative du genre » ou « de quelques éléments relatifs au genre » et une minorité n'avait intégré « aucun élément relatif au genre » comparativement à l'évaluation de tous les prêts accordés entre 1998 et 2001 qui avait été menée précédemment sur la politique de genre (Interim Evaluation of the Gender Policy). Cette réussite apporte le témoignage du travail mené à travers le développement de la politique de genre de la BAD, qui encourage une prise de conscience sur les exigences de la BAD en matière de genre et sur les moyens de s'y conformer, et soutient leur incorporation dans la conception des politiques ou des projets. Il a aussi révélé l'impact d'un plaidoyer international sur le genre et l'eau, qui a fortement insisté, pendant plus de 10 ans, sur l'importance de l'implication des femmes dans les programmes relatifs à l'eau.

Le diagnostic genre s'est révélé être un outil très utile pour aider la BAD à identifier les réussites en matière d'intégration du genre dans les opérations relatives à l'eau, et à y réfléchir, de même que pour les domaines où l'on devait concentrer toute son énergie pour s'assurer que les engagements pris sur papier se traduisaient par des actions effectives et des impacts réels.

Cette méthodologie a également été utilisée en Amérique Latine avec l'un des Ministères de l'eau et avec une ONG en Inde. Cependant, le diagnostic genre n'est pas un travail habituel pour GWA ; la méthodologie a été développée de façon à ce que tout consultant compétent en matière de genre puisse faire un diagnostic. L'avantage d'un diagnostic genre par GWA est que le réseau garantit qu'il ne recommande/n'emploie que de bons consultants expérimentés.

La spécificité du diagnostic genre est qu'il est très participatif, que de nombreux membres du personnel y prennent part, donnent leur opinion (alors qu'une évaluation « classique » tend à être d'avantage un point de vue externe dont les conclusions sont filtrées d'après une perspective distante). Un diagnostic genre est avant tout un effort interne, qui bénéficie d'un soutien externe, particulièrement utile si chacun est réellement ouvert sur son travail et si l'organisation elle-même et tout le personnel s'intéressent à savoir comment ils ont intégré le genre et comment cela pourrait être amélioré.

Helen Derbyshire, janvier 2007

(Traduction de l'Anglais : Vanessa Gauthier)

C Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes

35, rue Saint Dominique - 75007 Paris
Tél. : 01.42.75.86.91 – Fax : 01.42.75.77.76

Mail : observatoire-parite@observatoire-parite.gouv.fr
<http://www.observatoire-parite.gouv.fr>

Vu le décret n° 95-1114 du 18 octobre 1995 portant création d'un Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes – modifié par le décret 98-922 du 14 octobre 1998 – institué auprès du Premier Ministre, l'observatoire a pour mission de : centraliser, faire produire et diffuser, au besoin par des programmes d'actions spécifiques, les données, analyses, études et recherches sur la situation des femmes aux niveaux national et international ; évaluer la persistance des inégalités entre les sexes et identifier les obstacles à la parité, notamment dans les domaines politique, économique et social ; émettre des avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires dont il est saisi par le Premier ministre ; faire toutes recommandations et propositions de réformes au Premier ministre afin de prévenir et de résorber les inégalités entre les sexes et promouvoir l'accès à la parité.

Un rapporteur général est nommé, par décret du Président de la République, pour une durée de trois ans renouvelable une fois, sur proposition du Premier ministre et du ministre chargé des droits des femmes. Le rapporteur général propose un programme de travail à l'observatoire et en assure sa coordination. L'Observatoire est composé de 33 personnalités bénévoles choisis en raison de leur compétence et de leur expérience, nommés pour une durée de trois ans renouvelable une fois, par décret du Premier ministre, sur proposition du ministre chargé des droits des femmes. Il dispose actuellement du soutien administratif d'une Secrétaire générale (cadre A, contrat de trois ans) et d'une Chargée de mission (cadre A, contrat d'un an) et de locaux (2 bureaux et

Genre & Action

une salle de réunion collectives aux services du premier ministre) situés au 35, rue saint dominique.

L'Observatoire peut charger certains de ses membres d'étudier des questions particulières. Il peut consulter ou inviter à ses séances ou aux groupes de travail créés par lui des représentants de l'administration, des associations, des représentants des salariés et des employeurs, des personnalités qualifiées dont l'audition paraît utile. L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes est réuni au moins trois fois par an par le président sur proposition du rapporteur général ou à la demande de la majorité des membres. Pour l'exercice de ses attributions, l'Observatoire évalue et utilise toutes ses études existantes et fait réaliser des travaux statistiques et des études, notamment par des administrations de l'Etat. L'Observatoire fait connaître à celles-ci ses besoins afin qu'elles les prennent en compte dans leur programme de travaux statistiques et d'études.

Il travaille notamment en collaboration avec les délégations aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Conseil économique et social, le service des droits des femmes et de l'égalité, le ministère de l'intérieur, le ministère des affaires étrangères et le Haut conseil de la francophonie et prochainement avec le Haut Conseil de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. L'Observatoire remet tous les deux ans, un rapport général au Premier ministre. Ce rapport est présenté au Parlement et publié. L'Observatoire rédige également des rapports thématiques.

Si le champ des missions confiées à l'Observatoire de la parité, telles qu'elles sont déclinées dans le décret du 18 octobre 1995 modifié, est large, son activité porte essentiellement sur la parité en politique, domaine dans lequel ses travaux constituent une valeur de référence pour les travaux et commentaires produits par ailleurs. Depuis la promulgation de la loi du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, l'Observatoire se consacre principalement à l'évaluation de la mise en œuvre de cette loi, en procédant à l'analyse des résultats électoraux et de statistiques comparées selon le sexe et à un travail qualitatif fondé sur l'audition des différents acteurs et actrices engagés dans l'application de cette loi (responsables de partis politiques, juristes, responsables d'as-

sociations...). Répondant aux soucis permanent d'étudier le monde politique dans le contexte des évolutions générales de la société, les rapports de l'Observatoire rendent également compte des études et analyses réalisées par les observatoires locaux, associations et groupes d'élus auditionnés par les membres de l'Observatoire.

L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes assure parallèlement une activité quotidienne d'information et de diffusion des données à l'intention des élu-e-s, chercheur-e-s, étudiant-e-s, journalistes et particuliers, qui le sollicitent pour recevoir des éclaircissements sur les études et recherches concernant la situation comparée des hommes et des femmes, en particulier dans la sphère politique, à travers : La rédaction et la publication de bulletins d'information sur les résultats électoraux ; l'élaboration d'outils de vulgarisation concernant les différents modes de scrutin, destinés à un large public ; la création d'un site Internet, constituant une banque de données de référence sur les analyses, études et recherches sur la situation des femmes en politique aux niveaux national et international (www.observatoire-parite.gouv.fr) ; la co-organisation de journées d'études, séminaires et colloques en partenariat avec le monde universitaire ; les interventions de la Rapporteuse générale et de la Secrétaire générale dans des réunions ou des colloques organisées par des ministères, des associations, des collectivités territoriales, des universités ou des entreprises dans un cadre national et international.

Emmanuelle Latour

Secrétaire Générale - décembre 2006



Pour prolonger la réflexion sur les observatoires et pour vous donner l'occasion de réagir à ce bulletin et faire part de vos propres idées et expériences, rendez-vous sur le forum sur le site de **Genre en Action**

<http://www.genreenaction.net/spip.php?article5739>.

Merci à **Andréa Seeling** d'avoir mis les photos de ce bulletin à disposition du réseau !

Réseau Genre en Action
CEAN

IEP de Bordeaux

11 allée Ausonne
33607 PESSAC Cedex, France

www.genreenaction.net

Bulletin n° 6 - Octobre 2007

